

FEDERATION FRANCAISE DE VOL A VOILE

Aides aux jeunes pilotes

Vous avez entre 15 et 25 ans (au moment des vols), vous êtes ressortissant de l'Union européenne cette information vous concerne.

Tout au long de votre formation vous pouvez prétendre à des aides.

Au début de votre formation, une fois lâché, vous bénéficierez de 230 €.

À l'obtention de votre brevet 230 € de plus et, si vous êtes titulaire du B I A vous aurez d'une aide supplémentaire de 150 €

Vous êtes maintenant pilote de planeur et vous allez vous perfectionner afin de pouvoir réaliser des performances. Il vous faudra réaliser un premier circuit en local de 90 km, l'aide sera de 155 €, votre autorisation de vol sur la campagne et là encore 205 €.

Première prouesse sur la campagne 50 km toujours 155 €.

Vous voici fin prêts pour les performances ; vous réalisez un 300 km valable soit pour le brevet " E " ou le « F », et ou un 500 km du brevet « F » à nouveau 155 €.

Sachant que ces deux dernières épreuves peuvent être réalisées au cours d'un championnat régional ou interrégional n'hésitez pas à vous inscrire, votre participation vous rapportera 155 € et qui sait vous deviendrez peut-être un grand champion.